



Enseignement de la
Communauté française



Rue Éloi Fouarge, 31
4470 SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

ATHENEE ROYAL de SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE,
31, rue Eloi Fouarge à 4470 – SAINT-GEORGES
Tél : 04-2751431 // Fax : 04-2756133
Courriel : ar.stgeorges@sec.cfwb.be
Site internet : WWW.arsg.org

PROJET D'ETABLISSEMENT **(MAI 2014)**

Implanté en milieu rural, entre la vallée de la Meuse et les premiers contreforts de la Hesbaye, **l'Athénée royal de Saint-Georges-sur-Meuse** est un établissement complet comprenant à la fois une école fondamentale à deux implantations, un internat mixte et une section secondaire organisant un premier degré commun et différencié et de l'enseignement général, technique de qualification et professionnel aux 2e et 3e degrés.

Il s'agit d'un établissement périurbain accueillant majoritairement des enfants habitant la commune dans l'enseignement fondamental et un tiers d'adolescents de cette même commune dans l'enseignement secondaire, les autres provenant majoritairement des cités des communes limitrophes.

Il partage ses locaux avec un Institut de promotion sociale, l'I.E.P.S.F.W.B. SAINT-GEORGES-OUFFET avec lequel il établit des synergies dans le cadre des activités de «remédiation» pour les élèves âgés de plus de 15 ans.

Son équipement sportif est mis à disposition de l'A.S.S.G., asbl communale gérant le Centre local sportif intégré (CLSI) subsidié par l'A.D.E.P.S.

Parfaitement intégré dans son environnement socio-culturel, l'établissement entretient des relations de partenariat avec le Centre Culturel Communal ainsi que la Maison des Jeunes.

Facilement accessible en voiture à partir de l'E42, l'établissement est également bien desservi par les transports en commun, neuf bus assurant à la fois l'aller et le retour des élèves à partir d'un point d'embarquement situé juste en face de son entrée principale.



Proposition initiale transmise au CO.CO.BA. et au CO.PA. du 26 juin 2014

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

Une école de la réussite...

Nous nous engageons pour que notre école soit une école de la réussite. Elle est ainsi organisée en étapes et en cycles.

L'organisation s'intègre dans un continuum pédagogique structuré en 3 étapes, divisées en cycles. Ces termes évoquent un dispositif pédagogique regroupant plusieurs années d'études afin de permettre à chaque enfant:

-  de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement, de l'entrée en maternelle à la fin de la 2e année primaire (Etape 1), et de réaliser sur ces périodes les apprentissages indispensables en référence aux socles de compétences définissant le niveau requis des études;
-  de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement, de la 3e à la 6e année primaire (Etape 2), et de réaliser sur ces périodes les apprentissages indispensables en référence aux socles de compétences définissant le niveau requis des études.

Etape 1	1 ^e cycle	De l'entrée en maternelle à l'âge de cinq ans
	2 ^e cycle	De l'âge de cinq ans à la fin de la 2 ^e primaire
Etape 2	3 ^e cycle	3 ^e et 4 ^e années primaires
	4 ^e cycle	5 ^e et 6 ^e années primaires
Etape 3	5 ^e cycle	1 ^e et 2 ^e années secondaires

Notre école poursuit **simultanément et sans hiérarchie** les objectifs suivants:

- ✚ promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- ✚ amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- ✚ préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- ✚ assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Les initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité...

Les élèves acquièrent le goût du théâtre par la vision de plusieurs spectacles proposés par le Centre Culturel de St-Georges-sur-Meuse. Nous entretenons avec cet opérateur culturel des relations privilégiées: animations, support logistiques et développement de projets commun. Les élèves sont également sensibilisés à la musique, au cinéma d'auteur et aux arts plastiques en partenariat avec différents opérateurs culturels: l'Orchestre Philharmonique de Liège, l'Opéra Royal de Wallonie, Les Jeunesses Musicales, Les Grignoux, Les expositions du Château de Waroux, ...

Nous privilégions la variété des opérateurs et laissons la porte ouverte à tout projet innovant qui pourrait survenir en cours d'année scolaire.

Nous privilégions également les projets de proximité en collaboration avec les entreprises, les associations et les institutions locales.

Notre école promeut une éducation à la santé en faisant appel à des collaborations avec le Centre Psycho-Médico-Social, présent sur le site de l'Athénée, et des organismes extérieurs (OPENADO, clubs sportifs locaux, diverses AMO,...). Nous sensibilisons les élèves à une alimentation saine et diététique, à la pratique sportive régulière, à la lutte active contre la pédiculose, à la protection solaire, aux effets de la puberté et à l'hygiène quotidienne. Notre école est ouverte à toute action visant à améliorer le bien-être au sein de l'école.

Notre école participe aux compétitions sportives organisées par la Fédération Sportive de l'Enseignement de la Communauté (FSEC) et l'Administration de l'Éducation physique, du

Sport et de la Vie en Plein Air (ADEPS). Notre école développe des partenariats privilégiés avec les clubs sportifs partageant nos infrastructures et le bassin de natation juxtaposant le site de l'école.

Notre école organise des classes de dépaysement variées dès la troisième maternelle et durant toute la scolarité primaire. Une classe de neige est organisée en sixième primaire.

Notre école promeut aussi une éducation à la sécurité routière en collaboration avec l'APPER, les services de Police, Pro Vélo, le Brevet du Cycliste. Notre école propose un parking vélo et favorise les déplacements quotidiens des élèves en bus en assurant une surveillance à l'arrêt.

Notre école promeut également une éducation à la citoyenneté en partenariat avec des organismes extérieurs dans le cadre de projets concrets: «Je connais ma Commune», «Place aux enfants», «Avocats dans l'école», «Ouvrir mon quotidien», ... Nos élèves participent activement à la vie de la Commune via le Conseil Communal des Enfants. Les délégués des élèves de 5e et 6e années primaires participent à la vie de l'Ecole via le conseil de participation de l'établissement.

Pendant toutes les étapes, il importe de mettre le doigt sur l'aspect démocratique de la vie d'une école en analysant avec les enfants le Règlement d'Ordre Intérieur et en promouvant dès le plus jeune âge une attitude responsable de ces derniers. Dans l'optique d'une Démocratie Participative, une charte de vie, issue de la lecture du ROI est réalisée par chaque professeur annuellement.

Les mesures favorisant la communication entre l'élève, les parents et le personnel enseignant

Notre école communique les lettres d'informations générales à destination des parents, émanant de la Direction, via une farde de communication au format A5 en section maternelle et en format A4 au niveau primaire. Une copie de ces lettres, ainsi que le menu du restaurant scolaire sont également envoyés par courriel aux parents qui en font la demande.

Les lettres particulières émanant des professeurs ou des divers partenaires sont également insérées dans la farde de communication.

En section maternelle, la communication entre les parents et les professeurs est favorisée par la présence d'un cahier au format A5 ou d'un petit journal de communication adapté.

En section primaire, la communication entre les élèves, les parents et les professeurs est favorisée par l'utilisation quotidienne du journal de classe. Afin de permettre l'acquisition de la structure temporelle, l'anticipation et la planification des tâches, les travaux sont indiqués, comme dans un agenda, à la date finale pour laquelle ils doivent être réalisés. Les élèves de 5e et 6e années primaires participent à un projet pilote afin de maîtriser l'utilisation un agenda de type «secondaire».

Un calendrier précisant les dates des principales manifestations organisées dans l'établissement, les journées pédagogiques déjà connues, les dates de remise des bulletins et les réunions de parents programmées est communiqué lors de la première lettre d'information générale.

Les mesures entreprises pour assurer la continuité d'un niveau scolaire à l'autre.

Un Dossier Individuel d'Apprentissage est constitué au fur et à mesure de la scolarité de l'enfant. Ce DIA se comporte de quatre parties: administrative, pédagogique, médico-sociale et disciplinaire. Chaque partie comporte les éléments suivants:

- ✚ administrative : documents d'inscriptions, composition de ménage, jugement éventuel en cas de garde partagée,...;
- ✚ pédagogique: copie des bulletins des années précédentes, rapports logopédiques, dossier de soutien scolaire et dossier d'année complémentaire;
- ✚ médico-sociale: fiche de santé et renseignements communiqués avec l'accord des parents via le CPMS, ...;
- ✚ disciplinaire: fiche de faits graves, signalement des absences injustifiées, copie des lettres recommandées pour audition,...

Notre école prend donc en compte le parcours de chaque enfant, dans ses particularités afin de répondre au mieux aux objectifs fixés par notre enseignement.

Des réunions de cycle sont organisées hebdomadairement entre professeurs afin de bien suivre l'évolution de chaque enfant.

Notre école organise des activités en cycle de manière régulière sous forme d'ateliers, de réalisations de projets communs, de participations communes à des sorties pédagogiques ou aux classes de dépaysement.

Plus particulièrement au cycle 2, appelé également cycle 5-8, des activités d'apprentissage sont prévues durant toute l'année scolaire afin soit de favoriser le passage entre la section maternelle et la section primaire. Cette transition est assurée soit par l'accueil des plus petits chez les plus grands et inversement, soit par la constitution de groupes hétérogènes en vue de réaliser des activités précises déterminées en cours d'année scolaire et communiquées anticipativement aux parents.

Les moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le premier degré de l'enseignement secondaire

Dès le début de chaque année scolaire, les professeurs donnant cours en 6^e année primaire, sont invités à rencontrer périodiquement leurs collègues dispensant les cours au 1^{er}. Degré de l'Enseignement secondaire (Etape 3) afin de planifier l'acquisition des «Socles de Compétences» et aussi de concourir à la réussite du plus grand nombre à la fin de la deuxième année commune.

Le degré supérieur de notre école primaire (Etape 2 – 4^e cycle) fonctionne en assouplissement de titulariat. Les élèves sont donc pris en charge toute la semaine par deux professeurs qui ont en charge des matières distinctes: français, mathématiques, sciences, histoire, géographie,... Les élèves changent donc de locaux et de professeurs plusieurs fois au cours d'une même journée de cours.

Entre le 15 mars et le 15 mai, de chaque année scolaire, les élèves de 6^e primaire passent au minimum une journée de cours avec l'horaire d'une 1^e C.

Par ailleurs, comme énoncé précédemment, les élèves de 5^e et 6^e années primaires participent à un projet pilote afin de maîtriser l'utilisation un agenda de type «secondaire» et les délégués des élèves de 5^e et 6^e années primaires participent à la vie de l'Ecole via le conseil de participation de l'établissement.

Enfin, les élèves de 5^e et 6^e années primaires participent aux activités valorisant l'enseignement qualifiant organisées soit par l'établissement secondaire, soit par un organisme extérieur valorisant les métiers issus des secteurs qualifiants.

La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Dès l'inscription dans l'école, les parents sont informés des dispositions légales en vigueur en matière d'absences justifiées et injustifiées. Toute absence est signalée aux parents via une fiche d'absence. Les professeurs adoptent ainsi une attitude pro-active en invitant les parents, s'ils ne l'ont pas déjà fait, à justifier l'absence considérée. Un rappel des dispositions en vigueur est effectué chaque année lors de la première lettre d'information générale.

En cas de plus de neuf demi-jours d'absences injustifiées, une copie du signalement est immédiatement transmise au CPMS afin d'élaborer conjointement une stratégie à mettre en œuvre pour lutter contre l'absentéisme.

Les choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'accueil d'élèves à besoins spécifiques

Notre école favorise l'acquisition de la propreté chez les tout-petits en offrant la présence régulière d'une puéricultrice. L'enfant est considéré en entier tel qu'il est, l'équipe s'adapte à lui dans le respect de la différence, pour qu'il entre dans une relation positive, condition de base à tout enseignement.

Notre école propose des toilettes parfaitement adaptées aux enfants de la section maternelle.

L'accessibilité aux locaux de notre école est adaptée aux enfants à mobilité réduite.

Notre école développe un projet de partenariat avec deux Hautes Ecoles formant des logopèdes (Haute Ecole Vésale Barboux et Helmo). Les stagiaires logopèdes prennent les élèves à besoins spécifiques en charge gratuitement durant toute l'année scolaire et sont supervisées régulièrement par le professeur émanant de la Haute Ecole, en collaboration avec la Direction et le titulaire.

L'intégration d'élèves inscrits dans l'enseignement spécialisé

En cas de demande particulière, notre équipe évalue, en concertation avec les parents, le CPMS et l'école d'enseignement spécialisé, la mise en œuvre des actions concrètes afin de promouvoir l'ajustement social et la formation d'un enfant à besoins spécifiques, régulière-

ment inscrit dans l'enseignement spécialisé. Cette mise en œuvre se traduit dans un protocole d'intégration qui peut revêtir quatre formes distinctes:

- + intégration permanente totale: tous les cours toute l'année,
- + intégration permanente partielle: certains cours toute l'année,
- + intégration temporaire totale: tous les cours une partie de l'année,
- + intégration temporaire partielle: certains cours une partie de l'année.

Les démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves en difficulté d'apprentissage

Afin d'assurer à tous les enfants la maîtrise des fondements et des compétences essentielles qui les rendront aptes à apprendre toute leur vie, nous axons notre enseignement sur la remédiation immédiate qui se traduit par:

- + la pédagogie par contrats, ce qui permet aux jeunes élèves de travailler selon leur propre rythme et de planifier leur travail;
- + la continuité des apprentissages au sein des classes et entre les différentes classes de l'établissement;
- + la pédagogie différenciée qui consiste à varier les méthodes, à respecter le rythme de chacun tout en cherchant un équilibre au sein de la classe afin de le faire progresser;
- + l'évaluation formative qui permet aux élèves d'apprécier le progrès accompli, de comprendre les difficultés qu'ils rencontrent. L'évaluation formative permet aussi aux professeurs d'observer les difficultés rencontrées par les enfants, de mettre en place des stratégies didactiques pour surmonter ces difficultés. Cette évaluation renforce la pratique de la pédagogie différenciée;
- + la fréquentation d'une cyber classe, totalement équipée de nouveaux ordinateurs et de programmes pédagogiques spécifiques visant un apprentissage individualisé avec des feedbacks immédiats;
- + l'utilisation de tableaux blancs interactifs permettant de toucher les élèves dans l'ensemble de leurs canaux d'apprentissages.

Les modalités d'organisation de l'année complémentaire

L'équipe peut proposer à un élève d'effectuer une seule année complémentaire au sein d'un même cycle sur base de l'avis du conseil de cycle de fin d'année scolaire. Cette décision se fonde sur le Dossier Individuel d'Apprentissage de l'élève. Cette décision n'intervient qu'après qu'un dossier de soutien ait été ouvert en cours d'année scolaire et que toute ait été mis en œuvre afin de favoriser la réussite de l'élève. Cette décision est donc motivée et justifiée pédagogiquement auprès des responsables de l'enfant.

Dans ce cas, un dossier d'année complémentaire est ouvert. Il sera régulièrement complété lors de chaque conseil de cycle. Il s'agira de partir des acquis de l'élève afin qu'il puisse acquérir les compétences qui ne l'était pas tout en continuant de développer celles qui étaient en

voie d'acquisition. Une année complémentaire n'est en aucun cas un redoublement et doit être effectuée au sein de l'école, pendant le cycle d'apprentissage.

INTERNAT ANNEXE

GESTION D'UNE POPULATION HETEROGENE(âge, niveau d'étude, forme d'enseignement)

Afin de faciliter la cohabitation de ces différents publics, l'internat:

- ✚ met en place des activités communes à tous les élèves;
- ✚ fait en sorte de sensibiliser les plus grands afin qu'ils aident les plus petits à s'intégrer au sein de l'internat (parrainage);
- ✚ prône l'entraide dans la vie de tous les jours (ex : ce sont les grandes filles qui aident les petites de l'école primaire à se laver les cheveux.).

Le Savoir-vivre :

Un règlement d'ordre intérieur est signé par chaque élève et reprend :

- ✚ le respect des règles élémentaires de savoir-vivre en communauté,
- ✚ le respect d'autrui,
- ✚ le respect de l'environnement et du milieu de vie,
- ✚ le respect des horaires (études, repas, temps libre et coucher),
- ✚ les comportements à adopter au restaurant scolaire.

ORGANISATION DES ETUDES

L'étude obligatoire commence à 16 heures 45 et se termine à 18 heures, elle pourrait, le cas échéant, être réduite pour les élèves des 1^e et second degrés de l'enseignement primaire sur simple décision de l'Edicateur responsable.

L'Edicateur est appelé à veiller à l'ordre du journal de classe ainsi qu'à bien faire reporter les points des interrogations à la page hebdomadaire de communication. Il doit également prendre note sur une fiche individuelle du suivi scolaire et des différentes cotations afin d'avoir constamment une vision globale de la situation de l'élève.

Il doit également veiller au bon déroulement général de l'étude et doit pratiquer un suivi individualisé dans les cas où cela s'avère nécessaire. (Support principal aux difficultés rencontrées par les élèves au cours de leurs études.)

Une étude facultative est également organisée de 16 heures à 16 heures 40.

Cette étude complémentaire constitue en soi un début d'adaptation au rythme de travail de chacun. (Voir projet secondaire)

A Enseignement fondamental

L'organisation des études à l'Internat au niveau de l'Enseignement fondamental est réalisée chaque année en fonction de plusieurs éléments ponctuels:

- ✚ soit, le nombre d'élèves qui relèvent de ce niveau d'enseignement,
- ✚ ou le nombre d'élèves représentés dans chaque niveau d'enseignement.

Quatre études collectives sont ainsi organisées durant l'année scolaire en tentant de maintenir un suivi dans l'encadrement afin de «spécialiser» au mieux l'Educateur à un niveau d'enseignement.

Globalement, tous les élèves de l'enseignement fondamental sont ainsi répartis dans des études collectives organisées.

Les contacts avec l'Enseignement fondamental sont quotidiens. (*Carnet de communications journalier entre l'équipe des éducateurs internes et les instituteurs*)

B Enseignement secondaire

Les élèves qui fréquentent l'enseignement secondaire sont répartis dans différentes études collectives ou en chambre:

les élèves de 1^e et de 2^e années secondaires sont en étude collective sous la responsabilité d'un Educateur.

Les élèves secondaires filles des autres années font l'étude en chambre sous la responsabilité d'une éducatrice. Les élèves secondaires garçons des autres années font l'étude en chambre, répartis sur deux niveaux correspondant à leur logement sous la responsabilité d'un Educateur désigné pour l'année à cette fonction.

Pour les élèves en difficulté, une étude supplémentaire peut-être envisagée ainsi qu'une aide individualisée, à la demande d'un élève ou de l'équipe pédagogique.

Les contacts avec l'Enseignement secondaire sont quotidiens. (*Carnet de communications journalier entre les équipes des éducateurs internes et externes*)

La lutte contre l'absentéisme scolaire est constante.

Liaison primaire/secondaire

La liaison entre les élèves de 6^e primaire et ceux de 1^e secondaire est favorisée par l'occupation conjointe, par étage, du logement, ainsi que par leur regroupement durant les activités proposées ainsi qu'au cours des études organisées.

Centre Cybermédia

Les élèves du secondaire disposent également d'une salle informatique mise à leur disposition durant les moments libres. Cette salle est également utilisée durant les heures d'études pour la recherche, l'impression ou la consultation de documents à usage scolaire.

Participation à la vie scolaire et aux activités extérieures organisées par l'Athénée

En leur qualité d'élèves, les étudiants tant du primaire que du secondaire participent naturellement à toutes les activités culturelles, sportives ou de détente organisées par les directions spécifiques.

L'Internat organise, quant à lui, des sorties organisées qui viennent en complément aux activités proposées par la branche d'enseignement (Visites de musées, d'expositions, manifestations culturelles, divertissantes et/ou sportives, ...)

Elles s'effectuent systématiquement le mercredi après-midi et concernent tous les élèves. Aucun complément financier n'est jamais demandé aux parents.

Suivi individualisé des élèves et étudiants

Les Carnets de communications entre l'externat et l'Internat concernent tant l'évaluation permanente du suivi scolaire que les problèmes comportementaux éventuels ou encore des faits marquants de la vie familiale de l'élève.

La présence de Monsieur l'Administrateur ou de l'éducateur(trice) référent est systématiquement requise lors des réunions de Conseils de classes des élèves internes.

Résumé

L'Internat constitue avant tout un lieu de vie équilibré où nous tentons de placer les élèves dans les meilleures conditions de confort et d'amitié afin qu'ils assument au mieux leurs études. Pour beaucoup d'enfants sinon pour la plupart, l'internat constitue leur famille.

L'objectif principal de l'action de l'équipe éducative réside donc d'amener un maximum d'élèves à réussir leur année d'étude tout en les intégrant dans toutes les activités de détente qui leur sont proposées, mais en les subordonnant, bien entendu à la volonté réelle de travail de l'élève.

Tout est organisé, structuré et revu régulièrement lors des réunions hebdomadaires du staff des éducateurs en fonction de cet objectif; qu'il s'agisse des études, des loisirs, de mise à disposition d'outils divers, informatique ou autres, des menus proposés, des heures de coucher pratiquées, ...

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

L'équipe pédagogique de la section secondaire s'est réunie afin de définir clairement ses priorités pour trois ans en formulant des propositions d'actions concrètes par rapport à différentes thématiques de l'action éducative, dans le respect du «Décret sur les Missions de l'Enseignement», mais aussi des projets éducatif et pédagogique du réseau WALLONIE-BRUXELLES-ENSEIGNEMENT.

Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

En stricte application du «Décret sur les missions de l'enseignement», l'école tiendra un relevé minutieux et systématique des absences.

Le conseil de participation a fixé à dix demi-journées le nombre d'absences pouvant être justifiées par les parents ou les élèves majeurs. Une fois ce plafond dépassé, les élèves seront automatiquement tenus de fournir un certificat médical ou autre document officiel d'excuse.

Moyens spécifiques mis en œuvre

- ✚ à la rentrée de septembre, distribution des documents « fréquentation scolaire » et « règle de vie en commun »;
- ✚ contrôle et relevé journalier des absences par l'éducateur référent;
- ✚ envoyer un SMS dès le matin aux parents des élèves absents la première heure;
- ✚ rencontre avec le jeune absent;
- ✚ téléphoner aux parents dès que cela s'impose;
- ✚ distribuer les cartes de sortie le plus vite possible en début d'année (à coller sur le journal de classe : pas de journal pas de sortie!);
- ✚ interdire les élèves du 1^{er} degré à quitter l'établissement pendant le temps de midi. Seuls les élèves des 2^{ème} et 3^{ème} degrés peuvent recevoir, avec l'autorisation des parents pour les élèves mineurs et à condition d'habiter St- Georges une carte de sortie qui pourra leur être retirée à tous moments pour raison disciplinaire;
- ✚ seuls les élèves majeurs et les rhétoriciens peuvent quitter l'école librement pendant le temps de midi;
- ✚ sanctionner sévèrement les absences non justifiées et le fait de quitter l'école sans autorisation (retrait de la carte de sortie, retenues ...);
- ✚ intervention du PMS et du service de médiation scolaire;
- ✚ gérer les heures creuses des élèves;
- ✚ en cas d'absence prévisible, chaque enseignant donnera du travail à faire à l'étude ou dans les classes des collègues remplaçants;
- ✚ étude libre pour les classes de 5^e et 6^e;

✚ avec la collaboration de la « Maison des jeunes », organisation d'activités sur le temps de midi.

Initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité :

Initiatives prises en matière d'animation culturelle, d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé, à l'environnement, de promotion des activités sportives, d'éveil à la créativité : Professeurs des cours philosophiques, d'Histoire et de Français (personnes ressources extérieures: directeur du Centre culturel, animatrice de la Maison des Jeunes, gestionnaire du Centre local sportif intégré)

Dans notre établissement, nous favorisons tous les projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias, à la santé **EN INTERDISCIPLINARITE**. Cela permet de mettre l'élève devant un projet qu'il va analyser sous toutes ses faces avec les différents professeurs concernés. C'est une ouverture progressive et approfondie à la culture, au théâtre, aux médias, aux musées, aux expositions.

Par degré, l'école offre aux élèves des activités d'éveil à la culture différentes.

Premier degré

- sensibilisation aux dangers des médias et d'Internet via les réseaux sociaux;
- gestion des déchets : visite d'un centre de tri des déchets, découverte du cycle de l'eau et des différentes espèces de champignons;
- éveil à la culture locale : musée Gallo romain, musée archéologique de Hesbaye, site de Ramioul.

Deuxième degré

- éveil à la vie affective et sexuelle en collaboration avec le centre PMS;
- sensibilisation à la problématique de l'immigration;
- découverte du Parlement Fédéral et de son fonctionnement en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin.
- Lutte contre les extrémismes: visite des Territoires de la mémoire et du Fort de Breendonk.

Troisième degré

- visite de différents lieux de culte;

- éveil à la problématique de la mondialisation;
- découverte du monde judiciaire en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin;
- préparation aux études supérieures;
- organisation du voyage rhéto sous forme de mini-entreprise, le but final étant de permettre à tous les étudiants d'y participer sans aucun apport financier personnel.

Ce voyage est organisé pendant les vacances de printemps et est obligatoirement encadré par au moins deux professeurs. Il allie à la fois les découvertes culturelles, humaines tout en ménageant des temps de loisirs et de divertissement pour ces adolescents ayant passé 6 ou même 12 ans de scolarité ensemble.

Une **délégation d'élèves** est organisée chaque année. Les délégués sont élus par leurs condisciples et gèrent différents projets qui visent à améliorer leur vie au sein même de l'établissement. Ils sont encadrés par une équipe d'adultes-ressources. Cela leur apprend à se responsabiliser, à organiser, à prendre la parole devant une classe ...

Une **journée sportive** est organisée chaque année. Chaque classe participe et se confronte avec les autres. C'est une journée de rencontre, de détente, de compétition, d'émulation.

Choix pédagogiques et actions prioritaires mis en œuvre pour favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques

1 Les élèves à Hauts Potentiels

Dans une société de compétition où les compétences et les savoirs sont considérés comme cruciaux pour se construire un avenir, être déclaré plus intelligent que les autres n'est pas toujours facile à supporter et à vivre.

La supériorité intellectuelle de ces élèves ne se manifeste jamais dans tous les domaines et peut ne pas se transformer en réussite sociale et professionnelle. Elle fait le plus souvent de ces personnes des individus souvent plus fragiles qu'hyper-performants.

Les formes classiques de l'enseignement ne sont pas nécessairement adaptées à ces jeunes. Elles ne les mettent pas suffisamment en situation de découvertes ou de défis. Ces enfants peuvent en outre perturber le cours de la classe par des comportements que l'enseignant, le plus souvent ne comprend pas et entraîner leur relégation au fond de la classe.

Les équipes éducatives sont très bien placées pour repérer les élèves à hauts potentiels mais ce sont les spécialistes qui permettront l'identification officielle par un examen approfondi, le tout en collaboration étroite avec les parents et le centre PMS.

C'est la raison pour laquelle l'établissement a décidé de proposer à deux ou trois enseignants de s'inscrire à différentes formations proposées par l'I.F.C. pour mieux connaître les élèves à hauts potentiels, les identifier le plus tôt possible, organiser la liaison avec le centre P.M.S. et devenir des coaches à la fois pour les élèves H.P. ainsi que pour l'équipe éducative.

L'école prévoira s'il échet de dégager des heures de cours organiques afin d'accompagner individuellement ces élèves en temps scolaire.

2 Les élèves en intégration totale issus de l'enseignement spécialisé

Depuis le Décret du 05 février 2009, l'établissement inscrit régulièrement en intégration totale des élèves provenant de l'enseignement spécialisé en 1^e année différenciée.

Dans notre société toujours à la recherche des plus performants, être déclaré moins intelligent que la moyenne peut peser aussi lourd que d'être déclaré H.P.

Ces élèves bénéficient d'un accompagnement individuel en logopédie durant 4 h/semaine (2 h en classe et 2 h de travail individuel).

Des conseils de classe sont organisés tous les mois et demi en collaboration avec les directions de l'école d'accueil et de l'école d'enseignement spécialisé, des deux centres PMS, de l'éducateur référent, des professeurs de Français et de Mathématique ainsi que des parents de l'élève.

Ils permettent un suivi régulier de l'élève, un ajustement permanent des stratégies d'apprentissage et de choisir le meilleur moment pour celui-ci de présenter le C.E.B. (après une 1^e ou une 2^e différenciée).

Enfin, ils aident l'élève et ses parents à opérer le meilleur choix possible au seuil du 2^e degré.

3 Optimiser les performances des élèves du 1^e degré différencié en améliorant les conditions matérielles des apprentissages

Les élèves suivent tous leurs cours dans le même local.

Celui-ci sera suffisamment vaste pour être équipée de manière multimodale, à la fois en classe traditionnelle et petit atelier.

Il comportera un rétroprojecteur traditionnel et un projecteur multimédia et comprendra des armoires en suffisance afin de permettre aux élèves d'y laisser leurs cours en permanence, tout le travail étant réalisé en classe durant le temps scolaire.

Dans les activités d'éveil, priorité sera donnée au travail d'étude du milieu sur le terrain, l'environnement de l'école s'y prêtant à merveille.

Instauration d'un cours de «Méthode et Organisation du Travail Scolaire» dont le fil conducteur sera axé sur la transversalité.

Les professeurs engagés dans cette expérience seront encouragés à s'inscrire à des formations spécifiques sur les pistes pédagogiques et les stratégies à mettre en œuvre au 1^e degré différencié.

Moyens mis en œuvre pour faciliter la transition entre les deux dernières années de l'enseignement primaire et le 1^{er} degré de l'Enseignement secondaire :

Journées d'immersion dans l'enseignement secondaire pour les élèves de 5^e et 6^e primaire

Les élèves de l'école fondamentale annexée connaissent relativement bien la section secondaire puisque c'est dans ses bâtiments que se trouvent les restaurants scolaires et qu'en toute grande majorité, ils y prennent le repas de midi.

C'est également dans la salle des fêtes de la section secondaire qu'ils y préparent et présentent leurs spectacles de la Saint-Nicolas et de la Fancy-fair annuelle.

Nous recevons également tous les élèves de 5^e primaire accompagnés par leurs instituteurs lors d'une journée de cours en immersion durant le mois de mai et les élèves de 6^e primaire sont accueillis de la même manière.

A chaque fois, ils sont accueillis par le chef d'établissement qui leur explique le fonctionnement du 1^e degré, leur commente la grille de 1^e année commune et leur fait visiter l'établissement. Ils participent ensuite six heures de cours telles que dispensées en 1^e année commune.

Le même programme est proposé aux élèves des écoles communales d'ENGIS, d'AMAY et de GRACE-HOLLOGNE

Réunions de concertation entre les instituteurs de 5^e et 6^e primaire et les professeurs donnant cours au 1^e degré secondaire

Quatre fois par ans, des réunions de concertation sont organisées par les directions de l'E.F.A. et de la section secondaire afin de préparer et débriefer les journées d'immersion dans l'enseignement secondaire ainsi que pour échanger leurs expériences de pratiques pédagogiques avec l'objectif de travailler dans l'objectif du respect d'un réel continuum pédagogique destiné à conduire les élèves vers les compétences attendues à l'âge de 14 ans (**Socles de compétences et délivrance du C.E.1 D.**)

Moyens mis en œuvre par le conseil de classe, avec le C.P.M.S. et les parents pour guider chaque élève dans le projet de vie scolaire et professionnelle après les 8 premières années de l'enseignement obligatoire ainsi qu'après une 4^e et une 6^e année de l'enseignement secondaire

Le premier jour de la rentrée, les parents et les élèves de première année du secondaire sont conviés à un petit déjeuner de rentrée afin de faire connaissance avec les professeurs et l'ensemble du personnel

éducatif de l'établissement. Viennent ensuite trois jours d'un accueil spécifique où les activités de découverte alternent avec les séquences pédagogiques. Ce n'est qu'au quatrième jour qu'ils feront la connaissance des autres élèves lors de la rentrée générale.

Pour les élèves de première complémentaire et de deuxième commune et conformément à la circulaire du 10 mars 2005 sur la «valorisation des humanités techniques et professionnelles», l'athénée organise chaque année en avril une journée de sensibilisation aux sections techniques et professionnelles afin que celles-ci retrouvent à leurs yeux la place qu'elles méritent. C'est-à-dire des sections porteuses d'avenir professionnel et non de relégation. Tous les élèves passent une heure de cours interactive dans chacune de nos options techniques et professionnelles et sont parrainés par les étudiants du troisième degré. S'en suit un entretien d'une heure avec l'équipe du C.P.M.S. de HUY afin de présenter à ces jeunes élèves tous les choix d'orientation possibles après le 1^{er} degré.

En milieu d'année scolaire, le C.P.M.S. organise une rencontre avec les élèves de toutes les classes de 4^{ème} année afin de leur présenter tous les choix d'orientation ou de réorientation possibles à l'issue du 2^{ème} degré.

Le chef d'établissement et l'équipe éducative réunissent les élèves de toutes les classes de 4^{ème} année le jour de la proclamation des résultats de juin afin de leur présenter les différentes grilles organisées en 5^{ème} année dans l'établissement.

Le C.P.M.S. propose aux élèves et aux parents qui le souhaitent un rendez-vous individuel afin de les aider dans leur choix.





Les élèves des classes de 6^{ème} année reçoivent une information de deux types la semaine précédant la tenue du «Salon du S.I.E.P.» de Liège.

Les choix d'études possibles après une 6^{ème} année générale, technique ou professionnelle. Les clés pour une première embauche à l'attention des élèves de 6^{ème} année qualifiante, en collaboration avec le FOREM et l'ALEM de Saint-Georges-sur-Meuse.

L'enseignement général impliquant automatiquement la nécessité d'aller chercher sa qualification professionnelle dans l'enseignement supérieur, de type court ou long, universitaire ou non, l'école organise chaque année un «Séminaire sur la citoyenneté» en partenariat avec les services de l'agrégation «Ulg-HEC».

Notre rencontre ainsi parfaitement les grands axes du Décret Mission sur l'aide à l'orientation scolaire et au décrochage d'un nouvel emploi.

En pratique le séminaire consiste et cela pendant trois jours en:

-  assistance à des cours dispensés par de futurs agrégés universitaires en dernière année,
-  recherche d'informations complémentaires en extra-muros,
-  épreuve d'examen écrit sous la forme d'un QCM,
-  mise en situation d'un examen oral.

En sus et dans le but de favoriser la maturation vocationnelle des étudiants du 3^{ème} degré, ceux-ci disposent d'un capital de 10 jours ouvrables à utiliser à bon escient afin de découvrir les différentes possibilités qui s'offrent à eux pour la poursuite des études dans l'enseignement supérieur. Leur éduca-

teur(trice) les renseigne sur les différents salons des étudiants ainsi que les journées portes-ouvertes des Hautes Ecoles et Universités.

Aux deuxième et troisième degrés professionnel et technique, des visites d'entreprises sont organisées régulièrement avec le but de faire découvrir aux jeunes un panel complet des métiers débouchant de leurs options respectives.

Tout au long de la scolarité secondaire de l'élève, le C.P.M.S se tient à disposition des élèves et de leurs parents afin de procéder à tout moment à un bilan individuel et à avec les élèves de sa situation scolaire et autre, et si besoin l'aider et à les accompagner dans d'éventuelles démarches. De plus, un agent du C.P.M.S est présent à chaque conseil de classe de l'année scolaire afin à la fois d'apporter son éclairage au corps professoral et aussi de recueillir des informations sur la progression scolaire de tous les étudiants.

Modalités d'organisation du parcours du 1^e degré en trois ans

L'idéal reste bien entendu, pour tous les élèves entrant en 1^{ère} année commune, de parcourir le 1^e degré en un an.

La dernière modification du Décret organisant le 1^e degré du 11 avril 2014 supprimant la possibilité pour les écoles d'organiser une 1^{ère} année supplémentaire, au plus tard à la rentrée de septembre 2016, notre établissement entrera dans cette réforme dès le début de l'année scolaire 2015/2016.

Avant cela, l'équipe pédagogique des professeurs donnant cours au 1^e degré se penchera sur la rédaction d'un ***Plan d'Action Collective (PAC)*** qui, après analyse des spécificités de l'établissement et du public qu'il accueille, couchera sur papier les meilleures stratégies possibles permettant de réduire l'échec.

Dans l'optique d'un passage automatique entre la 1^e et la 2^e années communes, l'établissement a prévu de proposer, pour chaque élève ne maîtrisant pas suffisamment toutes les compétences attendues à l'issue d'une 1^e année commune, un ***Plan Individualisé d'Apprentissage (PIA)*** assorti de «remédiations» spécifiques par petits groupes, en Français, Mathématique, Langue moderne et Sciences.

De plus, un cours de **Méthode et Organisation du Travail Scolaire (MOTS)** sera proposé à ces mêmes élèves afin de les aider à maîtriser les compétences transversales indispensables à la réussite.

Une 2^e année supplémentaire comportant un programme de «remédiations» spécifiques obligatoires ainsi qu'une heure hebdomadaire de MOTS sera également organisée à l'intention des élèves qui n'auront pu obtenir le C.E.1D après la 2^e année commune.

Démarches entreprises pour faciliter le soutien et la réussite des élèves aux 2^e et 3^e degrés

Notre établissement propose également des activités de «remédiation» en temps scolaires en Mathématique et en Langues modernes en 3^e année de l'enseignement général ainsi que de Mathématique en 4^e année.

Des heures de «remédiation» facultatives en temps scolaires sont également proposées dans les cours de Sciences (Biologie, Chimie et Physique) en 5^e et 6^e années de l'enseignement général.

Nous proposerons également des activités de remédiation et de renforcement en Français, en Mathématique et en Langues modernes pour les élèves âgés de 15 ans et plus, en partenariat avec l'Institut de Promotion Sociale qui partage avec nous la même infrastructure.

Modalité d'évaluation des épreuves liées à l'obtention du certificat de qualification

Stages en entreprises au 3^e degré de l'Enseignement qualifiant

Notre établissement a fait le choix d'organiser un maximum d'heures de stages en entreprise au 3^e degré de l'enseignement qualifiant.

C'est ainsi que:

- ✚ les élèves du troisième degré professionnel «Menuiserie» et «Aide familial(e)» effectuent 120 heures de stage en 5^e et 160 heures en 6^e;
- ✚ les élèves du troisième degré technique de qualification «Electricien(ne)-automaticien(ne)» effectuent 80 heures de stage en 5^e et en 6^e année;
- ✚ les élèves du troisième degré de qualification « Technicien(ne) en Comptabilité » effectuent 40 heures de stage en 5^e et 80 en 6^e.

Le T.F.E. constituant une épreuve intégrée dans laquelle les observations et activités réalisées en stage doivent être intégrées, ce dernier se déroulant en temps scolaire, a un caractère obligatoire. Les jours de stages perdus doivent obligatoirement être récupérés pendant la période des congés scolaire.

L'établissement organise également de fréquentes visites d'entreprises au 2^e degré de l'enseignement qualifiant. Celles-ci doivent permettre d'aider les étudiants à affiner leur choix d'option au 3^e degré ainsi que de découvrir l'univers des P.M.E.

Epreuves de qualification

Le Décret du 26/03/2009, complété par les circulaires n°3241 du 13/08/2010 et n° 3368 du 30/11/2010 rend les épreuves de qualification obligatoires au 3^e degré de l'enseignement qualifiant.

Notre établissement a décidé que les trois épreuves intermédiaires seraient formatives et celle de fin de 6^e certificative.

Chacune des épreuves intermédiaires est suivie d'activités de « remédiation immédiate » individualisées qui doivent permettre une remise à niveau des élèves avant l'épreuve suivante et de les préparer dans les meilleures conditions à l'épreuve certificative de fin de 6^e année.

L'article 22&2 de l'A.R. du 29/06/1984, remplacé au 01/09/2010 et 01/09/2011 ne signifie pas pour autant que:

- ✚ l'élève doit nécessairement avoir obtenu son CQ pour prétendre à la réussite de l'année;
- ✚ ni qu'il doit avoir terminé avec fruit l'année d'étude concernée pour pouvoir prétendre au certificat de qualification.

Certains cours de l'OBG (Option de Base groupée) font toujours l'objet d'examens (en décembre et en juin) pour autant qu'ils se limitent à des contenus théoriques repris dans le programme et ne pouvant être évalués lors des épreuves de qualification.

Nous avons également décidé d'évaluer certaines compétences de cours généraux dans les épreuves de qualification.

C'est ainsi que le cours de Français est concerné dans toutes nos filières qualifiantes, étant donné que ce sont les professeurs de français qui sont chargés d'aider les élèves à préparer et à présenter oralement leur dossier ainsi que le T.F.E. devant le jury.

Dès la rentrée 2014-2015, les professeurs donnant cours dans les différentes options feront partie de comités de lecture sous la supervision des professeurs de Français.

Dans l'option T.Q. «Technicien en comptabilité», le cours de «Langue moderne I à 4h» sera concerné en ce qui concerne de la compétence d'expression orale, les autres compétences étant évaluées dans le cadre de l'épreuve certificative.

Dans les options «Aide Familial(e)» et «Menuiserie», certaines compétences de «Mathématique appliquée» sont également évaluées dans le cadre des épreuves de qualification (voir liste en annexe)

Actions spécifiques de soutien




Au secondaire, un cours spécifique de «Méthode et Organisation du Travail Scolaire» (M.O.T.S) est prodigué à tous les élèves de 2^e année commune sous PIA et de 2^e année complémentaire.

Des **Cours Préparatoires aux Etudes Supérieures (PES)** sont organisés au 3^e degré de l'enseignement général en Mathématique, Sciences et Langues modernes

Entraînement à la vie professionnelle active au 3^{ème} degré des enseignements technique et professionnel (enseignement par alternance, stages, cours spécifiques, visites, informations plan «activa» par l'A.L.E.M., le FOREM et le C.P.M.S.)

Actions spécifiques à développer dans le cadre du respect de soi, des autres, de l'institution et de l'environnement

La direction:

-  veillera au bon fonctionnement du Conseil de Participation et à la régularité de ses réunions;
-  veillera à présenter une image positive et à favoriser la convivialité;
-  mettra l'accent sur l'écoute active, la tolérance et la lutte contre les individualismes;

- ✚ valorisera l'école comme lieu de vie tant par la parole que par l'action pour créer une ambiance de travail agréable pour tous et développer le sentiment de fierté d'appartenir à son école;
- ✚ intensifiera ses actions de «LUTTE CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE».

Propositions spécifiques de lutte contre l'échec scolaire

Réalisation pour chaque classe d'un journal de classe témoin, afin de permettre aux professeurs de mieux doser le travail demandé aux élèves. Priorité sera donnée aux cours à faible volume horaire.

Meilleure répartition des épreuves à caractère «sommatif» sur la période, afin de ne pas concentrer tous les contrôles en fin de période.

Dans les cours à faible volume horaire, obligation de forger la note de période sur plusieurs interrogations ainsi que sur la participation au cours, la régularité dans les préparations et les devoirs, ...

Limitation du volume des travaux de préparation à domicile, un panel judicieux de quelques exercices ciblés valant mieux qu'un drill éreintant et contreproductif.

Rétablissement de certains examens oraux dans les classes de 5^e et 6^e années G. et T.Q., afin de mieux y préparer les élèves décidés à entreprendre des études supérieures de type court ou de type long.

Remise systématique des bulletins après les examens de la 1^e session, par le préfet ou le proviseur, selon un horaire préétabli.

Les actions, menées dans le cadre du Projet, seront présentées et évaluées lors de chaque réunion du Conseil de participation qui devrait se réunir au moins trois fois par an. (le «Décret missions» prévoit deux réunions minimum!)

En décembre, le Conseil émet un rapport d'évaluation sur les actions de l'année écoulée et apporte si cela est nécessairement des amendements au Projet de l'école.

Marcel CORNET,
Préfet des études,
Président du CO.P.A

Annexe au projet d'établissement



CHARTRE D' ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES DE L'ECOLE

Les enseignants:

- ✚ veilleront, tout en restant libres d'exprimer leurs idées, à la correction de leur langage, tenue et présentation;
- ✚ développeront l'écoute active à chaque instant et plus particulièrement dans la gestion des conflits;
- ✚ montreront l'exemple en terme de ponctualité;
- ✚ apporteront une attention toute particulière aux passages difficiles situés entre le primaire et le secondaire et entre le 1^{er} degré commun et le deuxième degré, sans distinction de forme d'enseignement;
- ✚ apporteront leur enthousiasme à la bonne exécution des manifestations scolaires;
- ✚ participeront à l'embellissement des locaux via un concours de décoration des classes;
- ✚ privilégieront l'usage des manuels scolaires dans leurs cours (on en est loin mais on n'en a pas encore vraiment les moyens).

Les parents:

- ✚ encadreront leurs enfants et veilleront à ce qu'ils arrivent à l'heure à l'école et qu'ils respectent leur matériel scolaire;
- ✚ s'associeront à l'école pour organiser des compétitions sportives, culturelles et autres afin de développer la confiance en soi, l'entraide, la reconnaissance des mérites des autres et le fair-play tout en participant ainsi à la promotion de la santé;
- ✚ aideront l'école, par des informations précises et claires, dans sa tâche de l'éducation aux médias, à la tolérance, aux réalités de la vie professionnelle et sociale (C.P.A.S., minimex, vécu professionnel,...);
- ✚ aideront l'école, dans la mesure de leurs disponibilités, pour la décoration et l'embellissement des locaux afin que chacun s'y sente bien;
- ✚ participeront épisodiquement aux repas scolaires pour les valoriser, dans le cadre de la promotion de la santé;
- ✚ mettront en valeur le travail scolaire au départ d'expériences personnelles;
- ✚ organiseront en collaboration une « opération carrières » à l'établissement;

- ✚ encourageront le recyclage des matières et des livres (bourses d'échanges);
- ✚ veilleront à la création et au développement de « coins jardinage » dans l'enseignement primaire.

Les élèves

- ✚ conscients de vivre dans leur école, veilleront à leur tenue, leur présentation et leur correction du langage;
- ✚ reconnaîtront leurs erreurs dans l'optique d'une meilleure formation en acceptant le dialogue, l'avis et l'opinion des autres;
- ✚ respecteront le choix des autres dans leur différence et éviteront les discriminations;
- ✚ apporteront une attention particulière au matériel scolaire propre et celui qui est mis à leur disposition;
- ✚ participeront à la gestion des activités scolaires et parascolaires;
- ✚ imagineront, avec la direction, des actions pour renforcer la propreté des locaux et l'hygiène des toilettes-élèves;
- ✚ créeront ensemble des lieux accueillants plus spécifiquement réservés aux élèves, lieux qu'ils s'engagent à gérer dans le respect de l'environnement.